

**Election du Bureau de l'OPPBTP :**  
**Frédéric MAU, réélu Président**  
**Cécile BEAUDONNAT, réélue vice-Présidente**

**Frédéric MAU, membre titulaire représentant la Fédération nationale des salariés de la construction, bois et ameublement CGT, et Cécile BEAUDONNAT, membre titulaire représentant la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment CAPEB, viennent d'être respectivement réélus Président et vice-Présidente de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, lors de la dernière réunion du Conseil du comité national du 5 février 2025.**

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics est l'organisme des branches du BTP pour la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. Sa structure paritaire est composée de 20 membres représentant les organisations professionnelles et syndicales des branches, assistée d'un représentant de l'Etat, d'un représentant de la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie) et de Paul DUPHIL, actuel secrétaire général.

Élu pour un mandat d'un an renouvelable une fois, le Bureau veille à l'exécution des décisions du Conseil du comité national et au fonctionnement régulier des services de l'Organisme.

**Frédéric MAU**



*Frédéric MAU est depuis 1988 salarié du groupe Vinci Construction, en Bretagne, dont il est élu suppléant du CSE à Rennes. Il est secrétaire fédéral à la FNSCBA-CGT, en charge des questions de santé au travail. Il détient par ailleurs différents mandats au sein de la Carsat Bretagne, du comité technique national B de la Cnam (caisse nationale d'assurance maladie). Il est le représentant de la délégation CGT pour les négociations à la Fntp et a intégré le Conseil du comité national en mars 2021.*

**Cécile BEAUDONNAT**



*Cécile BEAUDONNAT est gestionnaire d'une entreprise artisanale de charpente couverture, dans le Puy-de-Dôme (Vernines), avec 18 salariés dont 2 apprentis. Elle est cheffe de file santé sécurité à la CAPEB, membre CAPEB à l'OPPBTP région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2013 et du Conseil du comité national OPPBTP depuis 2020.*

## À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentiel et distanciel :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

**Retrouvez l'OPPBTP sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).**

